

# PAS D'IMPUNITÉ POUR LUBRIZOL!



Le 26 septembre 2019, l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen est venu rappeler à tous les risques liés à l'exploitation des sites industriels les plus dangereux.

Cet accident a frappé de plein fouet et durablement la population rouennaise et, au-delà, l'ensemble des citoyens vivant à proximité immédiate ou plus lointaine d'un des 1 200 sites Seveso répartis sur l'ensemble du territoire national.

Le 31 mars prochain, audiencé par la 4ème chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de PARIS, la puissante multinationale Lubrizol va tenter de faire annuler sa mise en examen ainsi que plusieurs actes judiciaires dont le procès verbal de la DREAL ayant constaté pas moins de deux délits et onze contraventions. La firme américaine semble vouloir dénoncer un manque d'impartialité et de neutralité des inspecteurs de service des installations classées de la DREAL de Normandie, signataire du procès verbal d'infraction.

Mise en examen le 27 février 2020 pour «exploitation non conforme d'une installation classée ayant porté une atteinte grave à la santé, la sécurité ou dégradé substantiellement la faune, la flore, la qualité de l'air, du sol ou de l'eau», elle essaie de trouver des vices de procédures.

Le secrétaire de l'Union des Victimes de Lubrizol de Forges-les-Eaux, commune située à une quarantaine de km au nord-est de Rouen s'insurge et dénonce «cette multinationale qui essaie de trouver des vices de procédures pour ne pas faire face à ses responsabilités». Pour les organisations du collectif unitaire Lubrizol, il serait «incompréhensible que la chambre de l'instruction fasse droit à la demande de Lubrizol». «Si tel était le cas, cela sonnerait la fin du procès pénal contre la multinationale polluuse avant même son commencement».

Si la Métropole Rouen-Normandie et la ville de ROUEN ont déposé plainte contre X et se sont portés partie civile, le département de Seine Maritime et la Région présidée par Hervé Morin renoncent à poursuivre Lubrizol et optent pour une indemnisation à l'amiable. Le département veut éviter «la longueur des procédures»...

Face à cette requête en nullité et pour les dix huit mois de l'incendie, le collectif unitaire organise une manifestation, samedi 27 mars 2021, à 14 h 30, devant l'Hôtel du département à Rouen. «Cela permettra de montrer que la colère est toujours présente et qu'il est hors de question que Lubrizol, le coupable, échappe à un procès pénal qui devra être exemplaire.

La Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso appelle à participer à cette initiative.